

En vertu de l'article 96/5 du décret du 29 mars 2018 modifiant certaines dispositions de la LO des CPAS du 8 juillet 1976 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics, précisant que « *chaque association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la présente loi (chapitre XII) ou tout autre organisme supra-local publie sur son site internet ou sur le site de la commune dans laquelle son siège est établi les informations suivantes (...)* », la présente vous est adressée pour le Chapitre XII urgence sociale des communes associées Charleroi – Sud Hainaut, qui ne dispose pas de site internet et dont le siège social est établi à 6000 Charleroi, au boulevard Joseph II, n°13.

1. L'association de droit public a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un service supra-local d'aide et d'actions sociales venant s'ajouter et compléter utilement des moyens dont dispose chacun des associés.
2. Les membres associés sont les CPAS d'Aiseau-Presles, d'Anderlues, de Chapelle-lez-Herlaimont, de Charleroi, de Châtelet, de Courcelles, de Farciennes, de Fleurus, de Fontaine-l'Évêque, de Gerpinnes, des Bons Villers, de Lobbes, de Montigny-le-Tilleul, de Pont-à-Celles et de Thuin et les communes d'Aiseau-Presles, d'Anderlues, de Chapelle-lez-Herlaimont, de Charleroi, de Châtelet, de Courcelles, de Farciennes, de Fleurus, de Fontaine-l'Évêque, de Gerpinnes, des Bons Villers, de Lobbes, de Montigny-le-Tilleul, de Pont-à-Celles et de Thuin.

Les organes décisionnels sont l'AG et le CA. L'AG a les pouvoirs les plus étendus et reçoit communication du rapport du CA. L'AG arrête les budgets, bilans, comptes d'exploitation et compte de pertes et profits annuels de l'association. En outre, elle peut proposer toute modification aux statuts selon des règles de quorum et définir les principes essentiels de l'activité de l'association.

Le CA, quant à lui, est investi des pouvoirs les plus étendus pour tous les actes d'administration ou de gestion qui intéressent l'association. Dans sa compétence, le CA a tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'AG. Il détermine, également, les règles d'évaluation en matière comptable et budgétaire.

Il n'y a pas d'organes consultatifs.

3. Liste des membres de ces organes :

URGENCE SOCIALE DES COMMUNES ASSOCIEES DE CHARLEROI SUD-HAINAUT

Liste des organes décisionnels

Organes décisionnels	NOM/PRENOM	Institution représentée	MANDAT/FONCTION
Assemblée générale	JUSNIAUX Olivier	CPAS de Charleroi	Secrétaire
	GOBLET Corinne	CPAS de Fleurus	Trésorière
	MASSIN Eric	CPAS de Charleroi	Président

MEUREE Jean-Claude	Commune de Courcelles	Vice-Président
VALENTIN Vincent	Commune d'Aiseau-Preles	Administrateur
COSTENARO Bernard	CPAS d'Aiseau-Preles	Délégué
RIZZO Lori	Commune d'Anderlues	Déléguée
DUCHENE Aurore	CPAS d'Anderlues	Administratrice
SAHLI Mourad	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Administrateur
MEO Marcel	CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont	Délégué
CURNEL Roger	CPAS de Charleroi	Administrateur
GONZE Annie	CPAS de Charleroi	Administratrice
BASSO-VALENTINA Cindy	CPAS de Charleroi	Déléguée
MOUVET Jacqueline	CPAS de Charleroi	Déléguée
BAKKOUCHE Djamilia	Ville de Charleroi	Administratrice
DEMARET Lucie	Ville de Charleroi	Administrateur
EL BOUREZGUI Malika	Ville de Charleroi	Déléguée
FELON Maxime	Ville de Charleroi	Délégué
PREUMONT Jean-Philippe	Ville de Charleroi	Administrateur
FILIA Pietrino	CPAS de Châtelet	Administrateur
GIOVANAZZI Annie	CPAS de Châtelet	Administratrice
PELLITTERI Gioacchino	CPAS de Châtelet	Délégué
BEKLEVIC Alpaslan	Ville de Châtelet	Délégué
BIRON Marcel	ville de Châlet	Administrateur
BOUSSART Jonathan	Commune de Courcelles	Délégué
CLERSY Christophe	CPAS de Courcelles	Délégué
GUILIN Séverine	CPAS de Courcelles	Administratrice
BRUYNINCKX Céline	Commune de Farciennes	Déléguée
LEFEVRE Patrick	CPAS de Farciennes	Administrateur
OREMANS Céline	CPAS de Fleurus	Administratrice
PAZO-QUINTANA Francisco	CPAS de Fleurus	Délégué
HENRY Olivier	Ville de Fleurus	Administrateur
WARENGHIEN Martine	Ville de Fleurus	Déléguée
BOURGUIGNON Fabienne	CPAS de Fontaine-l'Evêque	Administratrice
HINS Corentin	CPAS de Fontaine-l'Evêque	Délégué
MAGHE Nathalie	Ville de Fontaine-l'Evêque	Déléguée
THONON LALIEUX Lisiane	Commune de Gerpennes	Déléguée
KINDT DE GROOTE Françoise	CPAS de Gerpennes	Administratrice

	LEMMENS André	Commune de Les-Bons-Villers	Délégué
	COLLART Damien	CPAS de Les-Bons-Villers	Administrateur
	MORLET Maggy	Commune de Lobbes	Administratrice
	HECQ André	CPAS de Lobbes	Délégué
	DEMEURE Mireille	Commune de Pont-à-Celles	Délégué
	EGLEM Alain	CPAS de Pont-à-Celles	Délégué
	TAVIER Pascal	CPAS de Pont-à-Celles	Administrateur
	CARPENTIER Florence	CPAS de Thuin	Administratrice
	GOBLET Arnaud	CPAS de Thuin	Administrateur
	BRUYNDONCKX Philippe	Ville de Thuin	Délégué
Conseil d'administration	JUSNIAUX Olivier	CPAS de Charleroi	Secrétaire
	GOBLET Corinne	CPAS de Fleurus	Trésorière
	MASSIN Eric	CPAS de Charleroi	Président
	MEUREE Jean-Claude	Commune de Courcelles	Vice-Président
	VALENTIN Vincent	Commune d'Aiseau-Preles	Administrateur
	DUCHENE Aurore	CPAS d'Anderlues	Administratrice
	SAHLI Mourad	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Administrateur
	CURNEL Roger	CPAS de Charleroi	Administrateur
	GONZE Annie	CPAS de Charleroi	Administratrice
	BAKKOUCHE Djamilia	Ville de Charleroi	Administratrice
	DEMARET Lucie	Ville de Charleroi	Administrateur
	PREUMONT Jean-Philippe	Ville de Charleroi	Administrateur
	FILIA Pietrino	CPAS de Châtelet	Administrateur
	GIOVANAZZI Annie	CPAS de Châtelet	Administratrice
	BIRON Marcel	ville de Châlet	Administrateur
	GUILIN Séverine	CPAS de Courcelles	Administratrice
	LEFEVRE Patrick	CPAS de Farciennes	Administrateur
	OREMANS Céline	CPAS de Fleurus	Administratrice
	HENRY Olivier	Ville de Fleurus	Administrateur
	BOURGUIGNON Fabienne	CPAS de Fontaine-l'Evêque	Administratrice
	KINDT DE GROOTE Françoise	CPAS de Gerpinnes	Administratrice
	COLLART Damien	CPAS de Les-Bons-Villers	Administrateur
	MORLET Maggy	Commune de Lobbes	Administratrice
	TAVIER Pascal	CPAS de Pont-à-Celles	Administrateur

4. Il n'y pas de fonction dirigeante locale.
5. L'association est représentée au sein du Chapitre XII Relais social du Pays de Charleroi

**Liste des mandats exercés en représentation de l'institution
URGENCE SOCIALE DES COMMUNES ASSOCIEES DE CHARLEROI SUD-HAINAUT**

Numéro BCE/Numéro
d'entreprise

267.300.425

Nom de l'organisme	n° d'entreprise	ORGANES	Nom/Prénom
		Assemblée générale	Conseil d'Administration
Relais social du Pays de Charleroi (Chapitre XII)	479.122.590	GIOVANAZZI Annie KINDT DE GROOTE Françoise OREMANS Cécile	GIOVANAZZI Annie KINDT DE GROOTE Françoise OREMANS Cécile

6. CA : 44% de présence sur 25 personnes et pour l'AG : 28% de présence sur 47 personnes
7. L'ensemble des mandats se fait à titre gratuit, sans remboursement de frais.